



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 11.09.2023 et en raison de travaux de raccordement aux réseau d'eau et canalisation, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Steinfort à Koerich :

Art.1 : A partir du 11.09.2023 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Steinfort à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Fermeture du trottoir à la hauteur des maisons n°33-35;
- b) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur des maisons n°33-35;
- c) Interdiction de stationner des deux côtés de la rue à la hauteur des maisons n°33-35

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 11.09.2023

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

Le secrétaire ff.,

Tim EPSTEIN